



Assemblée

Distr. générale
28 avril 2022
Français
Original : anglais

Vingt-septième session

Kingston, 1-5 août 2022

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de demandes d'admission au statut d'observateur présentées conformément au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée

Demande d'admission au statut d'observateur présentée au nom de The Ocean Foundation, conformément au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée

Note du Secrétariat

1. Le 20 avril 2022, The Ocean Foundation a adressé au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins une lettre de demande d'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée de l'Autorité, en application du paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Le demandeur a également présenté un formulaire de demande, sous la forme prescrite dans la pièce jointe 1 des directives régissant l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins à des organisations non gouvernementales, adoptées par l'Assemblée à sa vingt-cinquième session (ISBA/25/A/16, annexe). Le texte de cette lettre et le formulaire de demande communiqué par le demandeur figurent aux annexes I et II de la présente note.

2. Le paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée dispose que les organisations non gouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a passé des accords conformément au paragraphe 1 de l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée peuvent participer aux travaux de cette dernière en tant qu'observateurs.

3. Les paragraphes 5 et 6 du même article disposent en outre que les observateurs visés au paragraphe 1, lettre e), précité peuvent siéger aux séances publiques de l'Assemblée et faire oralement, sur invitation du (de la) Président(e) et avec l'approbation de l'Assemblée, des déclarations sur des questions entrant dans le cadre

* ISBA/27/A/L.1.



de leurs activités, et que les exposés écrits qu'ils présentent sur des questions relevant de leur compétence et ayant trait aux travaux de l'Assemblée sont distribués par le secrétariat à concurrence du nombre d'exemplaires fournis et dans les langues dans lesquelles ils lui ont été remis.

Annexe I

Lettre datée du 20 juin 2022, adressée au Secrétaire général de l’Autorité internationale des fonds marins par le Président de The Ocean Foundation

Au nom de The Ocean Foundation, je vous adresse cette lettre pour demander son admission au statut d’observateur auprès de l’Autorité internationale des fonds marins. The Ocean Foundation est une organisation non gouvernementale basée à Washington, D.C., et est la seule fondation communautaire pour l’océan. C’est une organisation à but non lucratif de statut 501(c)(3) aux États-Unis constituée en 2003. Sa mission est d’appuyer, de renforcer et de promouvoir les travaux des organisations qui cherchent à inverser la tendance à la destruction des environnements océaniques dans le monde. Nous avons présenté notre demande (voir annexe II) sous la forme prescrite dans la pièce jointe 1 des directives régissant l’octroi du statut d’observateur auprès de l’Autorité internationale des fonds marins à des organisations non gouvernementales ([ISBA/25/A/16](#), annexe), plus de trois mois avant l’ouverture de la partie II de la vingt-septième session de l’Assemblée, en août 2022. Nous la soumettons à Yongsheng Cai, juriste hors classe, selon les instructions de la stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes (avant-projet).

Le Président de The Ocean Foundation,
(*Signé*) Mark J. **Spalding**

Annexe II

Demande d'admission au statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins

A. Informations relatives à l'organisation

1. Nom de l'organisation

The Ocean Foundation

2. Adresse du siège

1320 19th St, NW, Suite 500, Washington, D.C. 20036

3. Adresse de toutes les branches ou antennes régionales

s.o.

4. Numéro de téléphone

+1 (202) 887-8996

5. Numéro de télécopie

s.o.

6. Adresse électronique

bdobush@oceanfdn.org

7. Nom, titre et coordonnées de la personne référente

Bobbi-Jo Dobush, juriste, bdobush@oceanfdn.org

8. Renseignements généraux sur l'organisation

Seule fondation communautaire pour l'océan, The Ocean Foundation, organisation à but non lucratif de statut 501(c)(3), a pour mission d'appuyer, de renforcer et de promouvoir les travaux des organisations qui cherchent à inverser la tendance à la destruction des environnements océaniques dans le monde. L'expertise collective de ses membres est axée sur les menaces émergentes afin d'élaborer des solutions de pointe ainsi que de meilleures stratégies pour leur mise en œuvre.

9. Appartenance ou affiliation de l'organisation à une autre organisation dotée du statut d'observateur auprès de l'Autorité, ou tout autre lien entretenu par l'organisation avec une telle organisation

The Ocean Foundation est associée aux organismes suivants (soit en tant que membre et observateur, soit en tant que partenaire de programme) : Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Commission océanographique intergouvernementale ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La fondation est plus particulièrement une organisation de la société civile enregistrée auprès du Conseil économique et social et un observateur accrédité auprès de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Son Président, Mark J. Spalding, siège à la Commission de la mer des Sargasses. Bobbi-Jo Dobush, la personne référente, est membre de la Deep-Ocean Stewardship Initiative. The Ocean Foundation se consacre aux questions d'exploitation minière

des grands fonds marins en collaboration avec les Pew Charitable Trusts et a récemment demandé à devenir membre de la Deep Sea Conservation Coalition.

10. Affiliation éventuelle de l'organisation à des consultants de l'Autorité, à des contractants de l'Autorité, à des entités actives dans le domaine du droit de la mer, au secteur de l'exploitation minière des fonds marins et des grands fonds, à des instituts de recherche ou au secteur de la commercialisation et du traitement des minéraux

s.o.

11. Relations avec les organisations intergouvernementales

The Ocean Foundation a le statut d'observateur auprès du PNUE et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Elle prend part aux activités du Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans, de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, du Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable, d'un groupe de conseil œuvrant pour l'Initiative pour une économie bleue durable du PNUE, de la Charte bleue du Commonwealth, de l'Initiative bleue de Monaco et du Partenariat insulaire mondial, ou en est membre.

12. Liste des publications ou toute autre documentation pertinente

The Ocean Foundation entretient un pôle de connaissances avec des publications et des pages de recherche, par exemple sur :

L'économie bleue (<https://oceanfdn.org/blue-economy/>) ;

Le patrimoine culturel subaquatique (<https://oceanfdn.org/underwater-cultural-heritage/>) ;

L'exploitation minière des fonds marins (<https://oceanfdn.org/scabed-mining/>) ;

L'océan et les changements climatiques (<https://oceanfdn.org/ocean-and-climate-change/>).

B. Intérêt porté aux questions examinées par l'Assemblée

13. Expliquez brièvement comment votre organisation entend démontrer son intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée, notamment en répondant aux questions 14 à 17 et en fournissant toute autre information ayant un intérêt dans le cadre de la demande d'admission au statut d'observateur.

The Ocean Foundation a l'intention de participer aux activités de l'Autorité internationale des fonds marins en tant qu'observateur, à la fois virtuellement et, si possible, en personne, à Kingston.

14. Expliquez brièvement si et comment les objectifs ou les activités de votre organisation concordent avec les travaux de l'Autorité.

Ces dix dernières années, The Ocean Foundation s'est employée à accompagner diverses organisations non gouvernementales sur des questions ayant trait à l'exploitation minière des grands fonds marins. Elle s'emploie activement à accroître la sensibilisation aux effets de l'exploitation minière terrestre sur les écosystèmes marins et côtiers, collabore avec les régulateurs au sujet des allégations de contribution au développement durable liées à l'exploitation minière des grands fonds marins devant la Commission fédérale de contrôle des opérations de bourse, ainsi que

le NASDAQ, et accueille un projet lié à l'exploitation minière des grands fonds marins dont le budget est sponsorisé, la Deep Sea Mining Campaign. Le Président de l'organisation, Mark J. Spalding, participe activement aux activités de l'Initiative pour une économie bleue durable du PNUE et est membre de son groupe de travail, lequel publiera des conseils en matière de financement et d'investissement dans le domaine de l'exploitation minière des grands fonds marins. Il conseille également des institutions financières et des fondations au sujet des normes relatives aux investissements durables dans l'économie bleue. Tout comme The Ocean Foundation, il est conseiller exclusif pour les questions liées à l'océan de deux fonds d'investissement dont les activités sont axées sur l'océan, et dont les actifs sous gestion s'élèvent à 920 millions de dollars.

Notre personne référente pour l'exploitation minière des grands fonds marins, Bobbi-Jo Dobush, conteste et défend des notices d'impact sur l'environnement depuis plus de dix ans et formule des observations critiques sur diverses propositions d'exploitation minière des grands fonds marins. Elle s'appuie sur des années d'expérience de la formulation de conseils en matière de développement de projets et d'octroi de permis ainsi que de la communication de données sur l'environnement, les questions sociales, la gouvernance et la finance durable dans un cabinet d'avocats d'affaires. Elle tire parti des relations existantes avec les avocats, les scientifiques et les universitaires qui travaillent sur la gestion des grands fonds marins.

15. Expliquez brièvement si et comment votre organisation entend contribuer aux travaux de l'Autorité, par exemple par l'apport d'informations, de conseils ou d'un savoir-faire spécialisés, ou en identifiant des consultants et des experts ou en mettant leurs services à disposition de l'Autorité.

The Ocean Foundation apportera l'expertise qu'elle a acquise en matière de gouvernance internationale des océans, d'exigences financières et liées aux risques pour les grandes industries extractives, et d'application du droit de la mer au XXI^e siècle.

16. Expliquez brièvement si et comment votre organisation possède le savoir-faire et les capacités nécessaires pour contribuer, dans son domaine de compétence, aux travaux de l'Autorité, en particulier en ce qui concerne le droit de la mer, la protection du milieu marin, l'exploitation minière des fonds marins et des grands fonds, la technologie, le traitement et la commercialisation des minéraux, les activités dans la Zone et la recherche scientifique marine dans la Zone.

The Ocean Foundation dispose d'une expérience et d'une expertise politiques substantielles. Elle participe activement à la réflexion sur les technologies d'élimination et de séquestration du carbone. Elle a travaillé sur des politiques de lutte contre l'acidification des océans et sur des politiques liées au carbone bleu, à l'exploitation minière des fonds marins, aux aires marines protégées, à la pollution plastique, aux produits de la mer durables, au pétrole et au gaz en mer, etc. Elle a notamment contribué à l'élaboration de politiques aux niveaux international, régional, national et sous-national. Le chercheur principal de la fondation, Ole Varmer, a plus de 30 ans d'expérience juridique en matière de droit international et américain de l'environnement et de la préservation historique. Plus récemment, il a été l'expert juridique de l'équipe de l'UNESCO qui a produit le rapport issu de l'évaluation de la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2019). Il a travaillé près de 33 ans à la National Oceanic and Atmospheric Administration du Département du commerce des États-Unis, où il a développé son expertise en matière de droit de la mer, de droit de l'environnement marin, de droit maritime et de droit du patrimoine (naturel et culturel). Mark J. Spalding a enseigné la politique et le droit

maritimes internationaux pendant près de dix ans à la Graduate School of International Relations and Pacific Studies de l'Université de Californie à San Diego et à la Scripps Institution of Oceanography. Il a notamment couvert de manière approfondie l'élaboration et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

17. Expliquez brièvement si et comment votre organisation entend contribuer aux programmes de renforcement des capacités et aux initiatives de l'Autorité (par exemple, au Prix du Secrétaire général ou aux engagements volontaires de l'Autorité).

The Ocean Foundation concentre ses efforts sur le renforcement des capacités. Par exemple, au cours des cinq dernières années, notre initiative internationale sur l'acidification des océans a permis :

- D'organiser 8 formations scientifiques régionales à l'intention de 150 scientifiques en Afrique, dans les îles du Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes sur la science de l'acidification des océans et sur la manière d'effectuer une surveillance et de mener des expériences de haute qualité ;
- D'octroyer 35 subventions de recherche participative et de voyage à des scientifiques de nations moins développées ;
- D'organiser deux formations politiques régionales et une session de formation nationale à l'intention de plus de 50 décideuses et décideurs politiques afin de présenter des exemples législatifs spécifiques d'action contre l'acidification des océans et d'aider les décideuses et décideurs politiques à concevoir des cadres législatifs qui répondent le mieux à leurs besoins locaux ;
- De publier un guide complet sur la législation relative à l'acidification des océans ;
- D'élaborer un nouveau kit d'équipement de surveillance qui a réduit le coût de la surveillance de 90 % ;
- De déployer 17 kits de surveillance dans 16 pays, établissant une surveillance là où elle n'existait pas auparavant et comblant les lacunes critiques en matière de connaissances.